

Dipart. Politique

Aff. Ets.

Copie pour Monsieur Dunant -

306

B.55.52.2. 111 My.

Par ses obligeantes communications, l'Ambassade de France avait bien voulu faire savoir au Département Politique que les Gouvernements Alliés autorisaient le ravitaillement par la Suisse du Vorarlberg, du Liechtenstein et du Tyrol. Il était entendu que la commission interalliée examinerait avec les autorités compétentes suisses les questions techniques se rattachant à la restitution des marchandises fournies.

Le 22 Janvier, à la suite d'une Conférence avec la Commission Interalliée, au cours de laquelle toute la question avait été examinée, l'Office fédéral de l'Alimentation écrivit à M. Piaton, pour l'informer qu'il était prêt à envisager encore le ravitaillement des régions en cause pour quatre quinzaines si le Gouvernement français voulait bien mettre la Suisse à même de récupérer les marchandises avancées et lui accordait pour cela la faculté d'augmenter le nombre des trains hebdomadaires autorisés à transiter à travers la France: il s'agirait, pour introduire en Suisse les 9.500 tonnes qui représentent l'approvisionnement déjà effectué et celui des quatre quinzaines, de 19 trains à 50 wagons. Malgré les nombreuses démarches que l'Office fédéral de l'Alimentation a faites jusqu'ici auprès de la Commission Interalliée et malgré les bons offices que M. Piaton a eu l'obligance d'entreprendre à Paris, la Suisse est encore sans réponse sur ce sujet. Elle ne saurait entreprendre de nouvelles avances tant que la possibilité matérielle ne lui aura pas été donnée de rentrer en possession des marchandises livrées en envoyant chercher leur équivalent dans les ports français par le moyen de trains supplémentaires.

Comme l'expédition de la troisième quinzaine



devrait se faire dès maintenant si l'on veut éviter une nouvelle crise dans les régions autrichiennes, le Département Politique a l'honneur de recourir à l'extrême obligeance de l'Ambassade en la priant de vouloir bien faire les démarches nécessaires pour que l'autorisation demandée il y a près de deux mois ne soit pas différée plus longtemps, sans quoi les autorités compétentes suisses ne se verraient pas en état de continuer l'oeuvre commencée.

Le Département Politique remercie à l'avance l'Ambassade de France de l'obligeance avec laquelle elle voudra bien faire ce qui dépend d'elle pour hâter les choses, et saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa haute considération.

Berne, le 4 Mars 1919.